



VILLE D'ESCAUDAIN

**COMPTE –RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL**

du MARDI 17 FEVRIER 2015 à 18 H 15

(Convocation en date du 11 Février 2015)

Présidence : M. SALIGOT Bruno, Maire

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de membres présents : 24

Nombre de votants : 29 dont 5 pouvoirs

Membres présents : MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, WERY Jean-Charles, TRIOUX Annick, BENAMARA Ali, MOREAU Pascale, BREEM Hervé, DRELON André, PARYS Jeanne-Aimée, SION Michel, BENDJEFFEL Ahmed, PLAYE Maryse, LOUGHANI Abdelaziz, ABDELOUAHED Olivier, STIEVENARD Karine, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, BOURRE Martine, JANICKI Céline, AIT MOUHA Fatima, DESRAY Corinne, MERCIER Catherine, LAAMIMAT Rarib, ABDELKADER Michaël.

Membre excusé :

Membres excusés ayant donné pouvoir : MM. DHENAIN Laëtitia donne pouvoir à Mme JANICKI Céline ; VANDENNIEUWEMBROUCK Jean-Paul donne pouvoir à Mme PARYS Jeanne-Aimée ; HABRI Belaïd donne pouvoir à M. ABDELOUAHED Olivier ; CAULIEZ Claude donne pouvoir à M. ABDELKADER Michaël ; GUIOT Christelle donne pouvoir à Mme MERCIER Catherine.

Membre absent :

Secrétaire de séance : Mme PARYS Jeanne-Aimée.

Délibération n° 01/02/2015 - Adoption du procès-verbal de la réunion du 28 Janvier 2015

Le Conseil Municipal décide d'approuver le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 28 Janvier 2015.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 02/02/2015 - Budget 2015 – Débat d'orientations budgétaires

En application de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal débat des orientations budgétaires dans le cadre de l'élaboration du Budget Primitif 2015. Après la présentation par M. Bruno Saligot des éléments qui serviront de support à la construction du Budget Primitif 2015, Mme MERCIER Catherine et Mme STIEVENARD Karine au nom des groupes « Escaudain, ensemble pour l'avenir » et « Ensemble pour agir, l'Humain d'abord ! Liste de rassemblement présentée par le Parti Communiste, le Front de Gauche, et par de nombreuses personnalités de sensibilités diverses » interviennent dans le débat.

Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat.

Délibération n° 03/02/2015 - Budget 2015 – Ouverture de crédits d'investissement.

Le Conseil Municipal décide la diminution de 25.000 € du crédit ouvert à l'article 2138 sous fonction 824 « Autres constructions » qui est ainsi ramené à 70.000 € et l'ouverture d'un crédit de 25.000 € à l'article 2111 sous fonction 94 « Terrains nus ». Il autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses relatives à ces inscriptions et précise que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2015.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 04/02/2015- Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux – Programme 2015 – Demande de subvention.

Le Conseil Municipal décide d'approuver le projet de travaux de rénovation acoustique, thermique et d'équipement domotique aux écoles maternelle et élémentaire Cachin dont le montant H. T. est estimé à 166.371 € totalement subventionnable. Il sollicite la subvention spécifique au titre de la DETR de l'année 2015 au taux maximum et adopte le plan de financement annexé à la délibération. Le Conseil s'engage à financer la part communale de cette opération et précise que cette opération est la seule présentée au titre de la DETR 2015.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 05/02/2015 – Délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire.

Le Conseil Municipal décide d'étendre la délégation d'attribution au Maire relative au droit de préemption, telle qu'elle est définie par la délibération précitée en date du 11 avril 2014, aux besoins de réalisation d'équipements collectifs et de lutte contre l'insalubrité et rappelle que conformément à la délibération en date du 10 juin 2014, en cas d'absence ou d'empêchement du Maire, celui-ci sera remplacé, pour l'exercice des attributions qui lui ont été déléguées par le Conseil Municipal, par un adjoint, dans l'ordre des nominations.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 06/02/2015- Réforme des rythmes scolaires – Modification du Projet Educatif de Territoire.

Le Conseil Municipal décide de valider la modification partielle des rythmes éducatifs (annexés au PEDT) pour application à compter de la rentrée de septembre 2015. Ces modifications seront transmises à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) et à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) du Nord pour approbation conjointe et autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 07/02/2015 - Secteur Vroone Knox, îlot E (réalisation de 22 lots libres) – Approbation de la convention à passer avec la SA du Hainaut en vue de la rétrocession et du classement dans le domaine public des voiries ouvrages, réseau d'éclairage public, de l'espace vert et équipements ouverts à la circulation.

Le Conseil Municipal décide de se déclarer favorable au projet de rétrocession des voiries, du réseau d'éclairage public, des ouvrages, de l'espace vert et équipements ouverts à la circulation des 22 logements situés sur le secteur Vroone desservi par la rue de la Savonnerie (les autres réseaux étant intégrés directement dans le domaine respectif de chaque concessionnaire ERDF, GRDF, France Télécom, SIDEN et SIAD) Il autorise Monsieur le Maire à signer la convention, à agir pour son exécution, à lancer la procédure de classement dans le domaine public communal le moment venu et à signer l'acte authentique qui établira le transfert de propriété.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 08/02/2015 – Exercice du droit de préemption urbain pour l'acquisition des parcelles cadastrées section BB n°s144, 227 et 255 rue Paul Bert appartenant à Mme Sylvie Brailly.

Le Conseil Municipal décide d'exercer le droit de préemption urbain afin d'acquérir les parcelles cadastrées section BB n°s 144, 227 et 255 rue Paul Bert appartenant à Madame Sylvie BRAILLY au prix de 20.000 €, frais de notaire en sus, afin de disposer d'une maîtrise des emprises foncières classées en zone urbaine permettant de créer les conditions de sauvegarde et de développement du pôle commercial existant rue Paul Bert. Il souligne que la Commune acceptant le prix proposé dans la Déclaration d'Intention d'Aliéner reçue le 28 Janvier 2015, la vente est considérée comme parfaite et dit qu'en vertu de l'article R213.12 du Code de l'urbanisme, un acte authentique constatant le transfert de propriété sera établi dans un délai de trois mois et que le règlement interviendra dans les six mois à compter de la notification de la présente décision.

Le Conseil charge Maître De Cian Lhermie, notaire à Denain d'assister la Commune dans le cadre de cette acquisition, Madame Brailly ayant missionné quant à elle la SCP Bouchez, notaires à Bouchain, il impute la dépense sur les crédits ouverts au budget 2015 à l'article 2111, sollicite l'exonération fiscale dans le cadre des dispositions de l'article 21 de la loi des finances 1983 et de l'article 1042 du Code Général des Impôts et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes à intervenir nécessaires à l'acquisition desdites parcelles selon les conditions susmentionnées

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 09/02/2015 - Transfert au SIDEN-SIAN des compétences « Assainissement collectif » « Assainissement non collectif » et « Gestion des Eaux pluviales Urbaines » par la Communauté de Communes des Hauts de Flandre sur tout son territoire.

Le Conseil Municipal décide d'accepter le transfert au SIDEN-SIAN des compétences « Assainissement collectif » « Assainissement non collectif » et « Gestion des Eaux pluviales Urbaines » par la Communauté de Communes des Hauts de Flandre sur tout son territoire.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 10/02/2015 - Adhésion au SIDEN-SIAN de la Commune d'Auchy les Mines pour la compétence « Eau potable ».

Le Conseil Municipal décide d'accepter l'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune d'AUCHY-LES-MINES (Pas-de-Calais) pour la compétence « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine).

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 11/02/2015 - Adhésion au SIDEN-SIAN de la Commune de Haines pour la compétence « Eau potable ».

Le Conseil Municipal décide d'accepter l'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de HAINES (Pas-de-Calais) pour la compétence « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine).

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 12/02/2015 - Convention générale entre la Ville d'Escaudain et l'association « Iris Environnement » - Approbation.

Le Conseil Municipal décide d'approuver le projet de convention de financement et d'objectifs pour l'année 2015 à passer avec l'association « Iris Environnement » et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention financière et ses éventuels avenants, ainsi qu'à intervenir pour leur exécution.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 13/02/2015 - Subvention à l'association « IRIS Environnement – Acompte 2015

Monsieur le Maire décide d'allouer à l'association « IRIS Environnement » une subvention de 3 978€, représentant un tiers du montant total du financement prévu par la convention approuvée ce jour, et précise que les crédits nécessaires au règlement de la présente dépense seront inscrits au budget primitif chapitre 65, article 6574.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 14/02/2015- Fonds de Participation des Habitants (FPH) 2015 porté par l'association « A toi de jouer » - Engagement de la Commune

Le Conseil Municipal décide d'approuver le dossier de demande de subvention concernant le Fonds de participation aux initiatives des habitants établi par l'association « A toi de Jouer », d'adopter le plan de financement, qui prévoit au titre de l'exercice 2015, le versement par la commune d'une subvention de 2 750 € à l'association. Il précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2015, chapitre 65 – article 6574.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 15/02/2015 - Fonds de Participation des Habitants (FPH) – Subvention à l'association « A toi de jouer » - Acompte 2015.

Le Conseil Municipal décide d'allouer au titre de l'exercice 2015, à l'association « A Toi de Jouer » une subvention d'un montant de 1 375€, représentant 50% du montant total du financement du Fonds de participation des habitants pour 2015. Il précise que les crédits nécessaires au règlement de la présente dépense seront inscrits au budget primitif chapitre 65, article 6574.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 16/02/2015 - Transfert temporaire du lieu de célébration des mariages durant la période du 1^{er} Mars 2015 au 18 Avril 2015.

Des travaux d'accessibilité de la salle des mariages située dans les locaux de la mairie sont prévus du 1^{er} Mars au 18 Avril 2015. Durant cette période le Conseil Municipal décide que les mariages seront célébrés en Salle de réunions du Conseil Municipal, annexe de la mairie, rue Paul Bert.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 17/02/2015 – Compte-rendu des décisions de non exercice du droit de préemption du Maire dans le cadre de sa délégation

Le Conseil Municipal décide de prendre acte des décisions de Monsieur le Maire de renoncer à préempter un ou plusieurs immeubles.

Délibération n° 18/02/2015 - Compte-rendu des décisions du Maire prises dans le cadre de sa délégation

Le Conseil Municipal décide de prendre note des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de sa délégation en matière de marchés à procédure adaptée et de louage de choses.

Fait à Escaudain, le 20 Février 2015

LE MAIRE,

Bruno SALIGOT